

**2019-8 CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26 mars 2019**

Objet : Approbation du versement de la cotisation 2019 au GIP des CDG, relative à son fonctionnement administratif

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 26 mars deux mil dix-neuf à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Île-de-France, dûment convoqué le 20 mars 2019, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Patrice CALMEJANE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Hervé LIEVRE, Madame Carole RUCKERT, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Madame Sophie VALLY, Monsieur André VEYSSIERE, Monsieur Ali ZAHÍ.

Avaient donné procuration : Madame Christine CERRIGONE Monsieur à Patrice CALMEJANE, Madame Lamya KIROUANI à Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Gérard LAMBERT à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAUNAY à Madame Carole RUCKERT, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Monsieur Ali ZAHÍ.

Etaient absents et excusés : Madame Jeanne BECART, Monsieur Jean-Luc CADDEDU, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Christophe PROVOT, Monsieur Didier ROUSSEL, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Nadia SEISEN.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DESLANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, M. Xavier BASTARD, Secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Approbation du versement de la cotisation 2019 au GIP des CDG, relative à son fonctionnement administratif

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le budget primitif 2019 ;

Vu les statuts du GIP Informatique des Centres de Gestion, auquel adhère le CIG,


Vu l'appel de cotisation 2019 du GIP Informatique des Centres de gestion;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquitter la cotisation 2019 au GIP Informatique des Centres de Gestion, dont le montant est fixé à 42 879,90 euros.

DIT que les crédits sont inscrits au budget sur le compte 6281.

Le Président,



Jacques Alain BENISTI
Maire de Villiers-sur-Marne